

**DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	28	4	3

**SEANCE DU 24 MARS 2023**

L'An Deux Mille Vingt-Trois  
et le Vingt-quatre mars à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

**OBJET DE LA DELIBERATION**

016/23 : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – BUDGET ANNEXE DU PORT DE LA RAGUE

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Madame Sophie DEGUEURCE, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Madame Julie FLAMBARD, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR**

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.  
Monsieur Gilbert DEPERI, représenté par Madame Claude CARON.  
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.  
Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, représentée par Madame Cécile DAVID.

**ABSENTS SANS POUVOIR**

Madame Pascale SOULIE  
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE  
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.  
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – BUDGET ANNEXE  
DU PORT DE LA RAGUE**

Monsieur Dominique CAZEAU, expose au Conseil :

Après avoir adopté le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe du Port de la Rague, le Conseil Municipal doit procéder à l'affectation des résultats comptables de l'année 2022, conformément aux dispositions de l'instruction M 4.

Les résultats de l'exercice 2022 sont les suivants :

EXERCICE 2022	Dépenses	Recettes	
	<b>investissement</b>		
<i>Résultat antérieur reporté</i>			0.00
Réalisé	712 080.38	538 633.67	-173 446.71
résultat de clôture			-173 446.71
solde des restes à réaliser	749 353.06	0.00	-749 353.06
<b>besoin de financement</b>			<b>-922 799.77</b>
	<b>fonctionnement</b>		
<i>Résultat antérieur reporté</i>			0.00
Réalisé	2 207 630.09	3 732 303.94	1 524 673.85
résultat de clôture			<b>1 524 673.85</b>
<b>résultat à reporter</b>			<b>601 874.08</b>
<b>résultat à affecter</b>			<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement global de 1 524 673,85 €,
- un déficit d'investissement global de 922 799,77 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
	002 résultat de fonctionnement reporté 601 874.00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 solde d'exécution section d'investissement reporté	173 446.71	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	922 799.77

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (32 VOIX)

**ADOpte** l'affectation du résultat du compte financier unique de l'exercice 2022 du budget annexe du Port de la Rague.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Sébastien LEROY



La Secrétaire de séance,  
Catherine AIMAR

